

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-825768

188309



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

8593

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

HABATI

HA'SNA'A

Date de naissance :

Adresse : 4, LOT. HANZA - SIDI MAAROUF CASABLANCA

Tél. :

9629

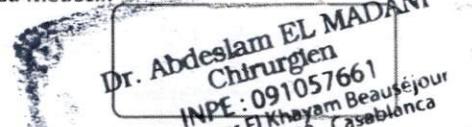
Total des frais engagés :

448,82

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

HANZA HANZA

Age :

Lien de parenté :

Même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Dr. Ben Abdellah

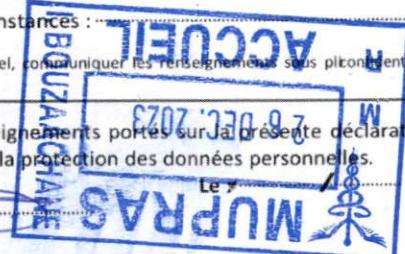
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :



ACCUEIL
MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/12/23	CD	2	300 X 2	INP : <input type="checkbox"/> Dr. Abdeslam Chirurgien INPE : 091051661 Omar El Khayam Beauséjour 522-38-59-00 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie ABNOU KATIR Médecin QERMANE Docteur en Pharmacie</i>	<i>08/12/23</i>	<i>148.80</i>

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Dr. Abdeslam El Madani

Chirurgie Viscérale & Digestive Coelioscopique

Lauréat de la faculté de médecine de Paris

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Ex chirurgien à l'hôpital militaire de Meknès



د. عبد السلام المداني

جراحة الجهاز الهضمي والغدد الجراحية بالمنظار

خريج كلية الطب بباريس

جراح سابقاً بمستشفيات باريس

جراح سابقاً بالمستشفى العسكري بمكنا

الجراحة بالمنظار

جراحة الجهاز الهضمي و المخرج

الجراحة الباطنية وال العامة

جراحة النساء والغدد

جراحة السرطان - جراحة العروق

الختان

Coeliochirurgie

Chirurgie Viscérale et Digestive

Chirurgie Cancérologique

Chirurgie Gynécologique et Endocrinienne

Proctologie - Chirurgie des Varices

circoncision

Casablanca, le الدار البيضاء في

08.12.2023

Mme HABATI Hasnaa

73.80 (S.V.)

1 HEPANAT

1 - 0 - 1

f' bener

2 DIET AZ

75.00

1 - 0 - 1

h 157

Dr Abdeslam EL MADANI

PER 08/2025
PPC 75.00



148.80

Dr. Abdeslam EL MADANI
Chirurgien
INPE : 091057661
22 Bd. Omar El Khayam Beauséjour
Tel : 0522 36 69 00 Casablanca

22, شارع عمر الخيام، الطابق الثاني، إقامة فاطمة الزهراء، بوسيجور - الدار البيضاء - CASA
Tél. : 0522 36.69.00 / 06.60.99.12.30 Fax : 0522 36.68.99 - GSM : 0661 06.92.51 - E-mail : abdeslam.elmadani@gmail.com - ICE : 001712744000080

Site Web : www.dr-elmadani.com

في حالة المستعجلات الاتصال بـ 05 22 04 07 07 - تواصل مع المشفى Longchamps